

IV- TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES

Le service « téléalarme pour personnes âgées » est une compétence exercée par le SIVOM du canton d'Agde depuis 1991 au profit des communes de AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

La téléalarme est un service qui permet de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Afin d'assurer la meilleure sécurité de ces personnes, elles sont équipées d'un transmetteur relié au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, il suffit d'actionner ce transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui, selon les circonstances, assurent les secours.

530 émetteurs sont installés dans les communes et se répartissent géographiquement de la façon suivante :

AGDE :	318 transmetteurs
BESSAN :	50 transmetteurs
MARSEILLAN :	75 transmetteurs
VIAS :	87 transmetteurs

50 transmetteurs ont été acquis en 2011 pour un montant total de 23.202,40 € TTC. Ces équipements sont achetés par le SIVOM du canton d'Agde après demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, puis refacturés aux communes. La subvention du département s'est élevée en 2011 à 7.650,00 €.

Ces 50 transmetteurs ont été répartis de la manière suivante, selon les demandes des communes :

- AGDE : 30 soit 9.331,40 € à charge de la commune
- BESSAN : 05 soit 1.555,25 € à charge de la commune
- VIAS : 15 soit 4.665,75 € à charge de la commune

En 2011, la société retenue pour la fourniture des équipements de transmission a été la société DIS MAINTENANCE.

En 2011, les interventions des sapeurs pompiers d'AGDE concernant la téléalarme ont été réalisées dans les communes, de la façon suivante :

AGDE : 143

BESSAN : 1

MARSEILLAN : 20

VIAS : 28

Un nouveau central pour la Téléalarme

En 2011, les communes ont décidé de remplacer le central informatique situé au sein de la caserne des sapeurs pompiers d'Agde.

Ce remplacement a été financé au travers du SIVOM pour un montant total de 7.160,45 € TTC auprès de la société DIS MAINTENANCE.

Chaque commune a pris 25% de ce coût à sa charge soit respectivement la somme de 1.790,12 €.

L'installation a fait l'objet d'une séance de démonstration au cœur du centre des sapeurs pompiers en présence du Capitaine CASTILLON, Chef du corps des pompiers agathois.

